PROGRAMME DU COLLOQUE

L'expérience des mères et des enfants victimes de contrôle coercitif : changer notre regard pour mieux protéger

Si l'on reconnaît aujourd'hui que le contrôle coercitif exercé par un conjoint violent a des effets dévastateurs sur sa partenaire, le système peine encore à reconnaitre les effets de ce schéma de comportements sur la sécurité, le développement et le bien-être de milliers d'enfants covictimes chaque année. Cette méconnaissance fait en sorte que, trop souvent, la protection de l'enfant est pensée de manière distincte de celle de la mère, avec des conséquences profondes et durables tant pour l'un que pour l'autre.

En accordant un rôle central à la parole et à l'expérience des enfants et des mères victimes de contrôle coercitif, ce colloque est une invitation à transformer nos façons de voir pour transformer nos façons d'agir. Un espace de réflexion et d'échanges privilégiés pour déplacer nos regards, remettre en question nos cadres d'analyse et revisiter nos pratiques.

À travers les apports, tant au Québec qu'à l'international, des organisations de terrain ainsi que des milieux de la recherche, de la justice et de la santé, ces deux journées ouvriront vers des possibles concrets : mieux repérer, mieux comprendre et mieux intervenir en contexte de contrôle coercitif.

Institut écho
Pour l'évolution des pratiques en violence conjugale

REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

19-20 octobre 2026

Hôtel Bonaventure, Montréal + en ligne

S'inscrire

À qui s'adresse le colloque ?

Intervenant·e·s du milieu judiciaire, de la protection de la jeunesse, du secteur de la santé et des services sociaux, des organismes d'aide aux victimes et aux auteurs de violence et du milieu communautaire impliqué·e·s dans l'accompagnement des victimes de violence conjugale.

LUNDI 19 OCTOBRE

8 h **Arrivée et accueil des participant·e·s**

8 h 45 **Mot d'ouverture :** **Annick Brazeau**, présidente du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

8 h 55 **Activité d'ouverture :** ***Écoutons la voix des enfants***

9 h 10 **Table-ronde d'ouverture :** ***Le contrôle coercitif à hauteur d'enfant***

Cette table ronde mettra au premier plan l'expérience des enfants face à la violence conjugale : faire entendre leur voix, les effets sur leur santé et leur développement, ainsi que les stratégies utilisées par le parent violent. Elle invitera à porter un regard renouvelé sur la place de l'enfant, en le considérant non plus comme un simple témoin, mais comme une covictime à part entière de la violence conjugale.

- **Erika Soucy**, autrice
- **Dre Rachel Langevin**, psychologue et professeure à l'Université McGill
- **Céline Rossini**, chargée du développement et du transfert des connaissances, Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale

PAUSE

10 h 50 **Conférence :** ***Repenser la pratique socio-judiciaire pour prévenir la victimisation secondaire des mères et des enfants*** **—** **Juge Édouard Durand**, magistrat français, spécialiste de la protection de l'enfance et de la lutte contre la violence faite aux enfants

Alors même que les données issues du terrain et de la communauté scientifique ont permis de mieux comprendre les effets de la violence sur les enfants, le système socio-judiciaire continue d'exposer les mères et les enfants à de nouvelles formes de victimisation. Le juge Édouard Durand explorera les mécanismes qui contribuent à cette violence institutionnelle et proposera des pistes pour des pratiques qui protègent davantage les mères et les enfants victimes.

DÎNER

13 h 15 **Conférence :** ***L'infantisme : repenser la place et la parole des enfants dans nos interventions et institutions*** **—** **Dre Laelia Benoit, M.D., Ph. D.**, pédopsychiatre et sociologue au Yale Child Study Center et au Centre de Recherche en épidémiologie et santé des populations de l'Inserm

Pourquoi nos interventions et nos institutions peinent-elles parfois à reconnaître pleinement l'expérience et les besoins des enfants covictimes ? Pour que cela soit mieux compris, notre conférencière proposera une réflexion sur l'infantisme, concept sociologique qui nous invite à prendre conscience des biais et des représentations qui contribuent à minimiser ou à invisibiliser leur voix.

14 h 15 **Conférence : *Les droits à la protection et à la participation des enfants dans un cadre judiciaire* —** Mona Paré, professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa

Cette conférence proposera d'examiner la place des droits de l'enfant dans le cadre judiciaire, à partir de la Convention relative aux droits de l'enfant et de son application en droit familial et en protection de la jeunesse. En distinguant droits de protection et droits de participation, Mona Paré analysera les principaux obstacles à leur application dans les situations de violence conjugale ainsi que des pistes de recommandations issues de la recherche et de la pratique.

PAUSE

15 h 30 **Table-ronde : *Prise en compte du contrôle coercitif dans le cadre judiciaire : regards croisés de praticiennes en Belgique et au Québec***

À partir des expériences de la juge Dima Karadsheh et de Me Karina Cloutier, les échanges mettront en lumière les avancées législatives et jurisprudentielles en droit de la famille et en protection de la jeunesse ainsi que les façons de documenter le contrôle coercitif dans les dossiers. Elles partageront également comment cette nouvelle « paire de lunettes » a influencé leur pratique, en tant que magistrate et avocate.

- **Juge Dima Karadsheh**, juge à la Cour d'appel de Mons et collaboratrice scientifique à l'Université libre de Bruxelles
- **Me Karina Cloutier**, avocate en droit de la famille et civil au Bureau d'aide juridique de Longueuil-Droit civil

16 h 45 **Dévoilement de l'ouvrage *Et si c'était du contrôle coercitif ? Repenser les pratiques socio-judiciaires pour (mieux) protéger les victimes de violences conjugales*** — Un référentiel commun Belgique-France-Québec, sous la coordination d'**Agathe Willaume**, **Anne-Catherine Rasson**, **Céline Rossini** et **Dima Karadsheh**

17 h **Fin de la première journée**

5à7

—

Cocktail et réseautage en présence des autrices et auteurs de l'ouvrage

MARDI 20 OCTOBRE

8 h 30 **Accueil des participant·e·s**

9 h **Panel : *Entre accusations de non-coopération et de non-protection : le choix impossible des mères***

Ce panel mettra en lumière une réalité aussi complexe qu'invisibilisée : les mères victimes de violence conjugale qui tentent de limiter ou de refuser les contacts entre le père et l'enfant peuvent faire face à des accusations de non-coopération. À l'inverse, lorsque celles-ci ne dénoncent pas la violence, elles peuvent être perçues comme non protectrices. Les deux panélistes partageront des témoignages de mères qui viendront éclairer cette réalité. Elles mettront en exergue les mécanismes institutionnels de blâme et de responsabilisation qui pèsent encore sur les mères et proposeront des pistes concrètes d'amélioration au sein du dispositif socio-judiciaire.

- **Natacha Engel**, avocate
- **Constance Laurin**, criminologue

PAUSE

10 h 35 **Panel : *Coparentalité en contexte de violence conjugale : sortir du modèle unique pour mieux protéger l'enfant***

Dans les situations de violence conjugale, l'imposition du maintien des contacts entre l'enfant et le père violent après la séparation peut prolonger l'exposition à la violence et à ses effets. Contrôle, instrumentalisation et insécurité persistent souvent, avec des conséquences concrètes sur la santé, le développement et la sécurité des enfants. Les panélistes mettront en lumière les limites du modèle de coparentalité dans des contextes de violence conjugale et elles nous inviteront à repenser les pratiques en s'appuyant sur les principes de sécurité, de protection et de valorisation de la parole de l'enfant.

- **Cassandra Gereghty**, intervenante jeunesse à la maison d'aide et d'hébergement Le Prélude, formatrice et co-autrice du guide *Je fais de mon mieux*, à l'intention des mères vivant de la violence conjugale
- **Agathe Willaume**, juriste, politologue et victimologue, collaboratrice scientifique à l'Université de Namur, Unité Droits de l'enfant et directrice de l'organisme Citad'Elles

DÎNER

13 h 15 **Panel : *Responsabilisation du parent auteur : bonnes pratiques et défis en protection de la jeunesse***

Cette table ronde proposera un regard croisé entre le Québec et l'Irlande sur les pratiques qui placent la responsabilisation des auteurs de violence au cœur des interventions en protection de la jeunesse. Les panélistes présenteront des approches porteuses ainsi que des indicateurs de changements chez les parents auteurs qui permettent de mesurer leur pleine et entière responsabilisation. Les défis qui restent à relever ainsi que les pistes d'amélioration de la collaboration entre les services de protection de l'enfance, les ressources spécialisées auprès des auteurs et des victimes seront aussi discutés afin de déterminer des leviers d'action concrets.

- **Marie-Noëlle Maurice et Simon Lapierre**, Institut PEVC
- **Sabrina Nadeau**, directrice générale d'À cœur d'homme
- **Marie MacSweeney et Lavina Temple**, Tusla, Child and Family Agency

PAUSE

15 h 15 **Conférence de clôture : *Clés d'intervention auprès de l'enfant, du parent auteur et du parent victime : Le modèle de la Clinique du lien (Belgique)* — Agathe Willaume**, juriste, politologue et victimologue, collaboratrice scientifique à l'Université de Namur, Unité Droits de l'enfant et directrice de l'organisme Citad'Elles

Cette conférence de clôture présentera le modèle belge de la Clinique du Lien : une approche intégrée d'intervention auprès de l'enfant, du parent protecteur et du parent auteur. À travers son protocole clinique centré sur les besoins et les droits des enfants, la conférencière illustrera les étapes parcourues pour arriver à ce modèle, les effets observés sur la sécurité et le bien-être des enfants, le soutien au parent protecteur, la responsabilisation du parent auteur et le travail du lien en contexte de violences intrafamiliales. Elle fournira également quelques pistes concrètes pour imaginer comment ce type de dispositif pourrait inspirer et nourrir les pratiques au Québec.

16 h 20 **Activité mobilisatrice**

16 h 30 **Mot de clôture du colloque**

Institut écho

Pour l'évolution des pratiques
en violence conjugale

Ce colloque a
été financé par

Québec